de ces redoutables voisins qui dévastaient ses plantations de maïs et de bananiers. On les a vus plusieurs fois sur la route même. A plusieurs reprises, le mâle a poursuivi des habitants qui allaient en forêt, notamment des femmes. Quelques unes de ces dernières auraient été poursuivies jusqu'à une centaine de mètres des cases du village.

La légende court, parmi les Noirs du pays, que des Gorilles mâles se sont emparés de femmes pendant qu'elles étaient en forêt à la cueillette de fruits ou de chenilles comestibles et qu'ils auraient essayé d'abuser d'elles, sans toutefois pouvoir y parvenir et sans leur faire de mal dans leurs étreintes. Cette même légende m'a été contée par les nègres du M'Bimou dont les forêts sont infestées de ces animaux. Sans chercher à vouloir tirer au clair ces dires, je puis affirmer ne jamais avoir vu de femmes blessées par des Gorilles, alors que j'ai souvenance d'avoir vu plusieurs hommes avec des membres brisés par eux. Les explications données par les indigènes tendent à faire croire que les Gorilles reconnaîtraient un homme d'une femme. Pour ma part, je penserais comme les indigènes pour cette raison : étant donné que le corps de la femme noire, comme celui de l'homme, n'est couvert qu'aux parties sexuelles; que le haut du corps, par suite les *seins*, sont découverts, les Gorilles reconnaîtraient ainsi un homme d'une femme.

J'ai vu un jeune Gorille qui avait la taille d'un enfant de huit ans, parfaitement apprivoisé et reconnaître son maître au milieu de trois Européens et après plusieurs jours d'absence, c'est-à-dire de séparation réelle.

J'ai remarqué que les Gorilles habitent de préférence les forêts de hautes futaies sous lesquelles poussent des herbes dont la taille atteint de 3 mètres à 3 m. 50. Cette herbe est appelée «n'jougo» par les Sangas-Sangas. Les Gorilles s'en servent pour confectionner une espèce de lit. Ce lit est composé des herbes (n'jougo) qui se trouvent à la place choisie, puis de feuilles sèches tombées des arbres environnants. Le tout est soigneusement aplati contre la terre et atteint une épaisseur de vingt centimètres environ. La longueur du lit ne dépasse pas 1 m. 50 et sa largeur 1 mètre.

L'habitat d'une famille de Gorilles se trouve toujours à proximité d'une petite rivière ayant des eaux très claires.

Montluçon, 20 novembre 1912.

M. R. Anthony fait, à propos de la communication précédente, les remarques suivantes :

«Le Gorille dont M. L. Scarrone a bien voulu offrir la dépouille au Muséum d'Histoire naturelle, et à propos duquel il fournit de si intéressants détails éthologiques, est remarquable par sa grande taille.

Longueur du crâne (de l'inion au point incisif, sans qu'il soit tenu compte des dents)		333 mm.
Longueur maxima du fémur (par le grand trochanter)	gauche	411
	droite	415
Longueur maxima de l'humérus	gauche	480
	droite	478

« Les Collections d'Anatomie comparée ne possèdent qu'un seul spécimen d'une taille encore plus considérable (n° A 12748, squelette incomplet, provenant de la même région).

Longueur maxima du fémur de l'un et l'autre côté (par le grand trochanter)	446 mm.
Longueur maxima de l'humérus gauche	530

« En se basant sur la taille connue du spécimen offert par M. L. Scarrone (n° 1912-475 du registre d'entrée), on peut approximativement calculer celle du spécimen n° A 12748. Elle devait être de 2 m. 25 environ.

« Ces deux individus provenant de la même région, et adultes l'un et l'autre, doivent sans doute appartenir à une race locale caractérisée par sa taille gigantesque. »